

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD**

ARRONDISSEMENT : **LILLE**

CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2014**

N° 2014-11-01

**Patrimoine communal – mise à disposition gratuite de la parcelle ZB n°32 à Lille Métropole
Communauté Urbaine dans le cadre de sa compétence « valorisation du patrimoine naturel et
paysager – espace naturel métropolitain »**

L'an deux mille quatorze, le 18 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 novembre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 26 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : HERMAN BAUDRIN Bénédicte (pouvoir donné à PAQUIER Michel).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Sophie SEINGIER, Conseillère Municipale.

Dans le cadre de la suppression du passage à niveau n°14 de la ligne LILLE – TOURNAI, il a été convenu que Lille Métropole Communauté Urbaine doive, par compensation, réaliser un nouveau cheminement d'accès et des aménagements paysagers.

Monsieur le Maire expose en séance l'historique du dossier de suppression du passage à niveau n°14 et de ses mesures compensatoires.

Ce nouvel itinéraire empruntera la drève du Milieu et la drève du Marais ainsi que la parcelle cadastrée section ZB n° 32, propriété de la commune, d'une superficie de 1 400 m².

Afin que les aménagements puissent être réalisés, et pérennisés, il convient de mettre à disposition ladite parcelle à Lille Métropole Communauté Urbaine dans le cadre de sa compétence « valorisation du patrimoine naturel et paysager – espace naturel métropolitain ».

Cette parcelle sera par suite remise en gestion au syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole, conformément à ses statuts.

La mise à disposition de cette parcelle s'opèrerait à titre gratuit.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette mise à disposition, selon les modalités ci-dessus détaillées, et de l'autoriser à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la mise à disposition de la parcelle ZB n°32 à Lille Métropole Communauté Urbaine, dans les conditions ci-avant détaillées, et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **27 novembre 2014**
Et affichage le **26 novembre 2014**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2014**

N° 2014-11-02

Vie municipale – tableau des effectifs – création de postes

L'an deux mille quatorze, le 18 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 novembre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 26 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : HERMAN BAUDRIN Bénédicte (pouvoir donné à PAQUIER Michel).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Sophie SEINGIER, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs des services municipaux en créant deux postes à temps complet : un poste de technicien territorial dont la commune n'est pas pourvue à ce jour, et un poste d'agent de maîtrise.

Le tableau des effectifs ainsi modifié figure en pièce jointe.

Après en avoir délibéré en séance, et vu le tableau des effectifs de la commune, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité la création à temps complet d'un poste de technicien territorial et d'un poste d'agent de maîtrise.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : NORD

ARRONDISSEMENT : LILLE

CANTON : LANNOY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2014**

N° 2014-11-03

Location de salles – Tarifs de location de la salle Jacques VILLERET

L'an deux mille quatorze, le 18 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 novembre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 26 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : HERMAN BAUDRIN Bénédicte (pouvoir donné à PAQUIER Michel).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Sophie SEINGIER, Conseillère Municipale.

Monsieur Paul DUPONT, Adjoint aux finances et à la vie associative, rappelle aux membres du Conseil Municipal que les tarifs de location des salles ont été fixés par délibération en date du 17 juin 2014 et qu'il avait été décidé que ces tarifs pourraient être modifiés par délibération expresse du Conseil.

Monsieur Paul DUPONT propose aux membres du Conseil Municipal d'aménager ces tarifs en créant un nouveau tarif de location de la salle Villeret avec cuisine et verres uniquement.

<i>Salle Villeret</i>	Tarif basilien	Tarif extérieur	Association Extérieure
Vin d'honneur sans cuisine avec verres	650 €	1 300 €	1 300 €
Repas soirée avec cuisine et vaisselle + par couvert	600 € 1,85 €	1 200 € 1,85 €	1 200 € 1,85 €
Repas soirée avec cuisine et verres uniquement + par personne	600 € 1 €	1 200 € 1 €	1 200 € 1 €
En cas de location 2 ^{ème} journée	350 €	700 €	700 €
Caution	1000 €	1000 €	1000 €

Il est rappelé concernant la salle VILLERET que le Conseil Municipal a également voté en date du 26 novembre 2013 un tarif de 200 € la demi-journée de location (période de 4h). Ce tarif étant porté à 300 € la demi-journée de location (période de 4h) en cas de besoin d'installation de tables et de chaises.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la grille tarifaire pour les locations de la salle Jacques VILLERET.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **27 novembre 2014**
Et affichage le **26 novembre 2014**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2014**

N° 2014-11-04

Finances locales – indemnités de fonction allouées au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués

L'an deux mille quatorze, le 18 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 novembre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 26 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : HERMAN BAUDRIN Bénédicte (pouvoir donné à PAQUIER Michel).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Sophie SEINGIER, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal les articles L 2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient le versement d'indemnités de fonction aux Maires, aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux Délégués.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 17 juin dernier, avait décidé à l'unanimité de fixer les indemnités de fonctions du Maire, des adjoints et des Conseillers Délégués comme suit :

Maire :	39 % de l'indice 1015
Adjoints :	15,60 % de l'indice 1015
Conseillers Délégués :	06 % de l'indice 1015

Monsieur le Maire précise que l'élection d'un cinquième adjoint, lors du Conseil Municipal du 09 septembre dernier, impose de mettre à jour le tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées. Ce tableau sera annexé à la délibération.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la mise à jour du tableau récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées au Maire, aux adjoints ainsi qu'aux Conseillers Délégués.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD**

ARRONDISSEMENT : **LILLE**

CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2014**

N° 2014-11-05

Finances locales - autorisation d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2015

L'an deux mille quatorze, le 18 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 novembre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : **27** présents : **26** votants : **27**

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : HERMAN BAUDRIN Bénédicte (pouvoir donné à PAQUIER Michel).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Sophie SEINGIER, Conseillère Municipale.

Monsieur le Maire rappelle que les règles de la comptabilité publique lui permettent, avant le vote du budget d'une année N, et sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice N-1 sur autorisation du Conseil Municipal. Les dépenses correspondantes devront être reprises dans le budget primitif de l'année.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire, sur la période du 1^{er} janvier 2015 à l'adoption du budget primitif 2015, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits inscrits au BP 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire, sur la période du 1^{er} janvier 2015 à l'adoption du budget primitif 2015, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits inscrits au BP 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : NORD

ARRONDISSEMENT : LILLE

CANTON : LANNOY

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2014**

N° 2014-11-06

Finances locales - Budget primitif 2014 - décision modificative n° 2

L'an deux mille quatorze, le 18 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 novembre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 26 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : HERMAN BAUDRIN Bénédicte (pouvoir donné à PAQUIER Michel).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Sophie SEINGIER, Conseillère Municipale.

Le budget est un acte de prévision, modifiable en cours d'année afin d'intégrer des dépenses et recettes nouvelles.

L'installation d'un nouveau câble d'alimentation électrique des pylônes d'éclairage du terrain de football synthétique ainsi que le changement des lanternes d'éclairage public au chemin de la Plaine nécessitent un ajustement budgétaire en dépense d'investissement.

De la même manière, plusieurs dépenses d'investissement n'ont pas été effectuées et il convient de mettre à jour la section d'investissement.

En recette d'investissement, la perception définitive de la subvention de la fondation du patrimoine permet d'ajuster au plus juste la somme à inscrire au budget.

Monsieur Paul DUPONT, Adjoint, propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le budget primitif 2014 tel que présenté dans la décision modificative n°2 reprise ci-dessous.

Section d'investissement :

- en dépense :

- 8 500.00 € au compte 1641 – *Emprunts*
- 3 000.00 € au compte 2184 – *Mobiliers* (non réalisation du placard dans une salle de classe au groupe scolaire PEV)
- 1 000.00 € au compte 2188 – *Autres* (dépenses d'investissement pour les NAP - passées en fonctionnement)
- + 8 000.00 € au compte 2135 – *Installations générales* (câble électrique alimentation pylônes terrain synthétique)
- + 3 800.00 € au compte 2135 – *Installations générales* (changement lanternes d'éclairage public du chemin de la Plaine)
- + 2 700.00 € au compte 2031 – *Frais d'études* (étude sur les vents – Groupe scolaire PEV)

- en recette:

- + 2 000.00 € au compte 1388 – *subvention* (perception définitive de la subvention de la fondation du patrimoine)

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°2 au budget primitif de l'exercice 2014 telle que présentée ci-dessus en séance.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **27 novembre 2014**
Et affichage le **26 novembre 2014**

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : **NORD**

ARRONDISSEMENT : **LILLE**

CANTON : **LANNOY**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2014**

N° 2014-11-07

Plan de Prévention des Risques Naturels 'Inondation' (PPRI) – vallée de la Marque – avis de la commune

L'an deux mille quatorze, le 18 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 novembre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 26 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : HERMAN BAUDRIN Bénédicte (pouvoir donné à PAQUIER Michel).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Sophie SEINGIER, Conseillère Municipale.

Par arrêté préfectoral en date du 11 aout 2004, l'établissement d'un plan de prévention des risques d'inondation a été prescrit pour la commune de Baisieux.

Monsieur le Maire expose en séance l'historique du dossier de plan de prévention des risques naturels 'Inondation' pour la commune de Baisieux.

Le dossier de projet de plan de prévention des risques d'inondation a été transmis en Mairie de Baisieux afin de recueillir l'avis du Conseil Municipal, conformément à l'article 5 du décret n°2005-3 du 4 janvier relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles.

Ce dossier est disponible en Mairie de Baisieux auprès du Directeur Général des Services pour une consultation libre par chaque Conseiller Municipal demandeur.

A l'issue de cette phase de consultation officielle de la commune, le projet de plan sera soumis à enquête publique.

Il est demandé au Conseil Municipal de prononcer son avis sur ce projet de plan de prévention du risque d'inondation concernant la commune de Baisieux.

Après avoir échangé sur le projet de PPRI, Monsieur le Maire propose que soit retirée du projet de PPRI pour la commune la partie reprise en zonage bleu pour 'parties actuellement urbanisées d'aléa moyen', les habitations de ladite zone n'ayant pas été inondées alors même que deux pluies d'occurrence centennale ont pu se produire sur le secteur (juillet et aout 2005).

Monsieur le Maire met également en avant la réalisation d'importants travaux rue de Willems, en point bas de la commune, pour permettre l'évacuation des eaux pluviales.

Il évoque également le courrier envoyé aux services préfectoraux, le 26 février 2014, concernant la demande de retrait de la zone d'aléa faible du secteur en question correspondant aux 5 maisons situées rue de Willems n°28, 30, 51, 53 et 55.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal émettent un avis favorable au projet de plan de prévention des risques naturels 'Inondation' de la vallée de la Marque, sous réserve pour ce qui concerne la commune que soient retirées la partie reprise en zonage bleu pour 'parties actuellement urbanisées d'aléa moyen' correspondante aux habitations situées rue de Willems n°28, 30, 51, 53 et 55.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Francis DELRUE

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture de Lille le **27 novembre 2014**
Et affichage le **26 novembre 2014**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2014**

N° 2014-11-08

Vie municipale – action sociale en faveur du personnel – adhésion au PASS Territorial du CG59

L'an deux mille quatorze, le 18 novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Francis DELRUE, Maire.

La convocation a été adressée le 10 novembre 2014.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 26 votants : 27

Étaient présents : DELRUE Francis – MARTIN Nicole – DUPONT Paul – COPINE Lydia – DELCOURT Michel – LELONG Jeannette – BOUREL Hervé – DUPONCHEL Marie-Claire – HAMRIT Guy – CARDON Monique – PAQUIER Michel – DUFOUR Isabelle – KIJOWSKI Pawel – DEGOUEY Christiane – PLANCQ Serge – SEINGIER Sophie – MASQUELIER Pascal – VERBECQUE Karl – BELBENOIT Agnès – GUSTIN Jacques – BISKUP Marie Paule – BAGEIN Philippe – STEFANIAK Monique – WIART Benoît – CHEVALIER Emmanuelle – CHARTIER Bruno.

Étaient absents excusés : HERMAN BAUDRIN Bénédicte (pouvoir donné à PAQUIER Michel).

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 après appel et désignation, à l'unanimité, de la Secrétaire de séance Madame Sophie SEINGIER, Conseillère Municipale.

Selon les dispositions de l'article 9 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983, l'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

Aux termes de l'article 88-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, l'assemblée délibérante de chaque collectivité ou la conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre. Les contributions ainsi définies constituent une dépense obligatoire au sens de l'article L.2321-2 du code général des collectivités territoriales.

Les dispositions de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 autorisent les centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent, des accords-cadres permettant aux agents de bénéficier de prestations d'action sociale mutualisées. C'est ainsi que le CDG59 a pour ambition de définir et de mettre en œuvre, au profit des agents de la fonction publique territoriale, en partenariat avec les communes et établissements de coopération intercommunale de son ressort territorial qui seront intéressés, une politique d'accompagnement social de l'emploi.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le CDG59 a souscrit jusqu'au 31 décembre 2020, un contrat cadre d'action sociale auprès de Pluralys, association de la loi 1901 organisme paritaire et pluraliste qui gère l'action sociale depuis 1966.

L'économie générale du PASS Territorial est la suivante : taux de contribution fixé à 0.80% de la masse salariale brute de l'année antérieure. Toutefois les cotisations sont encadrées dans les limites suivantes fixées à 172 euros minimum et 237 euros maximum par agent.

Le taux de retour garanti est compris dans une fourchette comprise entre 80% et 90%. En fonction du taux de retour constaté l'année précédente, le taux de cotisation pourra évoluer dans les conditions fixées dans le contrat cadre d'action sociale.

Après en avoir délibéré, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- d'adhérer au contrat cadre du CDG59 dénommé PASS Territorial à partir du 01/01/2015 et jusqu'au 31/12/2020
- autorise Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion et les conditions générales d'adhésion du PASS Territorial du CDG59 ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- décide que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du contrat-cadre seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant

Ainsi fait en séance,

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Francis DELRUE